

Phò Mả et princesses à la Cour d'Annam

Iconographie : © BAVH et © Archives Nationales de France © G. Nguyễn Cao Duc pour le texte

Pour chacun de nous, la cérémonie de notre mariage (s'il a été célébré à la vietnamienne) peut paraître fatigante, entre les prosternations devant l'autel des ancêtres des 2 côtés, la remise à la mariée et son port des bijoux offerts par la belle-famille, les cadeaux à la manière ancienne, les compliments récités à la queue leu leu par les invités, le dîner de fête où les mariés ne peuvent même pas manger à cause des apparitions à chaque table d'invités, sans parler des intrusions diverses et parfois agaçantes des membres des 2 familles. Imaginons ce que cela doit être pour une princesse à la Cour d'Annam, il y a à peine 80 ans.

En fait, c'était horriblement complexe, d'autant que l'empereur avait nombre d'enfants (plus de 100 pour certains...) issus des Nhut Giai Phi (épouse de 1^{er} rang), Nhị Giai Phi etc., ces dernières recevant le titre de Reine-Mère à la mort du monarque. Tellement complexe que Gia Long fit promulguer dès 1805 – 3 ans seulement après son avènement - des ordonnances pour régler le cérémonial des mariages des princesses. Cela n'a visiblement pas suffi, puisque lui-même et ses divers successeurs durent les compléter ou préciser (Gia Long une 2^{ème} fois, Minh Mạng 4 fois, Thiệu Trị 2 fois).

Le plus étonnant était qu'une fois le couple établi et installé dans sa nouvelle demeure offerte par l'empereur, tout continuait comme avant : la princesse restait princesse, le mari – considéré comme « pièce rapportée » - restant protocolairement derrière sa femme (à moins qu'il ne soit d'origine princière lui-même), même s'il recevait un titre: Phò Mả . Peine supplémentaire quand le couple allait au Palais : la princesse pouvait saluer l'empereur en se prosternant devant lui, tandis que le mari faisait la même prosternation, mais dehors, dans la grande cour faisant face à la salle du trône. Les enfants issus du mariage portaient naturellement un patronyme mais ils étaient appelés systématiquement « enfants de la princesse XXXX. » Le mari passait simplement à la trappe, à cause de la hiérarchie terriblement contraignante de la Cour. Triste sort que celui d'un faux prince-consort, car le mari ne devenait pas prince, sauf s'il l'était déjà, ce qui était très rare.



Princesse et Phò` Mả (I) en tenue de mariage, 1907
Ici, la princesse Tân Phong, sœur de l'empereur Thành Thái

Et ce sort était définitif : interdiction de prendre une concubine, sauf en cas de stérilité de la princesse ; impossibilité de se présenter à certains événements ou cérémonies auxquels la seule princesse était invitée. Seul le fils aîné issu du mariage recevait un titre : Hiệụ Ủy . Les autres enfants ne recevaient rien.

En simplifiant beaucoup les choses, on pourrait dire que tout commence quand une princesse atteint ses 16 ans : se met en branle tout un dispositif de choix d'un futur conjoint, issu d'une liste de prétendants possibles, tous fils, petit-fils ou arrière-petit-fils des Công Thân de l'Empire, c'est-à-dire de ses serviteurs les plus émérites, du 1^{er} et 2^e rang de la hiérarchie mandarinale. La liste est mise à jour régulièrement, en cas de

besoin. Le choix comportait des critères d'intelligence, de santé, de beauté et prestance physique, mais également de satisfaction de normes astrologiques (2). Carrément le choix d'un...étalon, astrologie mise à part. L'empereur approuvait un nom, et désignait alors un Hoàng Thân (prince du sang) comme Maître de Cérémonie (Chủ Hôn), assisté d'un Ordonnateur (Chiếu Liệu). Ce n'est qu'à ce moment-là que l'heureux élu apprenait la nouvelle, et recevait le titre de Phò Mã et une garde d'honneur de 50 soldats soldée par la Cour. Cette tradition de liste des prétendants fut légèrement modifiée sous Tự Đức: la liste dut inclure les fils des mandarins de 3^e rang (il y avait 9 grades de mandarin), car il y n'y avait alors pas moins de 30 princesses à marier ! Le choix de l'élue fut simplifié également : la princesse tirait – réellement – au sort un nom de prétendant. Heureuses furent celles « tirant » un homme de bien !

Arrêtons-nous ici pour nous demander pourquoi les candidats étaient heureux de cette nouvelle, alors qu'une vie de « second permanent » les attendait, et qu'ils pouvaient tomber sur des princesses peu gâtées par Dame Nature, ou de caractère impossible, ou trop âgées pour eux. C'est que l'élue recevait juste avant le mariage - outre son titre de Phò Mã² - une maison, une somme d'argent assez conséquente de la part du Nôi Vu (Trésor Impérial) pour s'établir dignement : achat de meubles, de costumes de cour et de ville, de certains ustensiles obligatoirement en or etc., outre l'acquisition d'une embarcation également obligatoire pour se promener sur la Rivière des Parfums, et une pension à vie, une sorte de liste civile. Khải Định, alors prince, vivait sobrement et même chichement de sa pension lorsque le Conseil de Famille Impérial poussé par l'autorité coloniale le désigna pour le trône après la déposition de Duy Tân. En somme, l'élue acceptait son sort pour des raisons « alimentaires », sans dédaigner pour autant un certain lustre acquis par cette union, dans cette ancienne société de l'Annam dans laquelle les titres étaient importants, même après l'arrivée des Français (3).



Demeure attribuée à un princesse d'Annam à son mariage Princesse avec son entourage familial, bien après...

Et le mariage lui-même, dont la période propice était déterminée par le Service de l'Observatoire impérial ? Il se déroulait sur 7 jours quasiment mais pas successivement, chaque jour étant dédié à une cérémonie particulière, dont celle de la remise du Phò Mã² à la princesse de 10 taëls d'or, 100 taëls d'argent, et de 2 plateaux de noix d'arec, outre des animaux (buffles, porcs) pour les opérations de divination sur la date propice etc. Le jour principal était bien entendu celui du « voyage » de la princesse en chaise à porteurs ou palanquin pour rejoindre sa nouvelle demeure et y présenter ses respects aux ancêtres du marié. Cinq jours après le mariage, le couple allait au Palais pour présenter leurs respects à l'empereur, à la reine-mère (ou la Nhị Giai Phi ou Tam Giai Phi etc. si elle était issue d'une concubine du souverain) et au prince Maître de Cérémonie.

Ce protocole particulièrement lourd ne fut plus intégralement respecté à partir du règne de Tự Đức (1848-1883) et la dernière fois qu'il fut appliqué le fut pour une fille de Thiệu Trị. Dès lors, pour chaque mariage de princesse sous la monarchie, une variante nettement légère fut adoptée. En particulier, le « tirage au sort » de l'élue par la princesse n'était plus qu'une fiction, le nom étant en fait fixé à l'avance. L'un des derniers grands mariages de princesse avec le respect partiel de l'ancien protocole fut celui de Tân Phong, sœur de l'empereur Thành Thai, en 1907. De cette date aux années 1930, le cérémonial était très simplifié, et la pension très réduite, budget moderne oblige. Dès 1932, année de retour de Bảo Đại au Viet Nam après ses études, il n'y eut plus de très grand mariage de princesse célébré. La pension, elle, devint purement symbolique.



Notons de toute cette pratique disparue que le rituel était en fait identique – certes en bien plus simple – à celui appliqué dans le peuple ; une émission assez récente de la télévision vietnamienne (4) en a fait une présentation sympathique et complète. Il est néanmoins toujours intéressant de connaître le comment et le pourquoi de ces usages, surtout de nos jours quand on arrive à Hué, où vivent encore des membres des familles royales ou princières qui se sont succédées à la tête de l'ancien Viêt Nam pendant un siècle et demie.

Et vous qui visitez cette ville, ne soyez pas étonné de constater que l'ancienne capitale est effectivement la seule ville vietnamienne où on croise des princes et princesses dans la rue, qu'ils soient maintenant pauvres ou ayant une existence normale: les princes, Phò Mã, et princesses disparus ont laissé leur nombreuse descendance, estimée localement à une dizaine de milliers de personnes, compte tenu des diverses générations, d'ailleurs regroupées dans des associations tout à fait légales (5) et reconnues par le gouvernement.

Un Phò Mã, au début 20^e siècle

G. Nguyễn Cao Đức



(1) Phò Mã: « qui suit le cheval », titre donné à l'écu une fois marié ; en effet, dans les cortèges officiels, les Phò Mã défilaient juste après les chevaux d'armes de l'empereur

(2) pas seulement: la coutume est encore mieux satisfaite quand l'épouse a deux ans de plus que le marié (Nhut : gái hơn hai) ou quand l'écu avait un an de plus que sa promise (Nhi : trai hơn một), dans cet ordre.

(3) de nos jours, la République Française reconnaît toujours les titres

(4) «Lê cuoi cô truyền », 4^e VCD de la série « Viêt Nam đất nước con người », chaîne HTV, Saigon, 2003

(5) elles disposent même de sites Internet, cf www.nguyenphuoctoc.com